

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SEANCE DU 29 MARS 2019

Le 29 mars 2019, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Chantal FOURNIER, Jean-Yves TOURATIER,

Procurations : Odile COCHETEL donne procuration à Michel MATTE,
Chantal FOURNIER donne procuration à Pierre BOS,
Jean-Yves TOURATIER donne procuration à Martine BONNEFOY.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation :

22 mars 2019

Secrétaire de séance :

Catherine DEAT-BLEUZE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal valide les résultats définitifs des comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Voté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2018

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion des différents budgets, dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide les reports à l'exercice 2019 suivants :

- ✚ service de l'Eau : 27 341.42 €
- ✚ service de l'Assainissement : 67 018.36 € et 50 596.79 € d'affectation complémentaire
- ✚ service de la Régie de Transport : 30 669.26 € et 13 106.00 € d'affectation complémentaire
- ✚ budget principal : 287 773.88 €

Voté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018.

Voté à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le conseil municipal, après délibération, approuve les budgets comme suit :

Budget EAU

Section d'exploitation :

Dépenses : 91 053.28 €

Recettes : 91 053.28 €

Section d'investissement :

Dépenses : 59 615.34 €

Recettes : 59 615.34 €

Budget ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :

Dépenses : 218 456.09 €

Recettes : 218 456.09 €

Section d'investissement :

Dépenses : 199 697.48 €

Recettes : 199 697.48 €

Budget REGIE DE TRANSPORT

Section d'exploitation :

Dépenses : 94 131.64 €

Recettes : 94 131.64 €

Section d'investissement :

Dépenses : 27 691.00 €

Recettes : 27 691.00 €

Budget COMMUNE

Section d'exploitation :

Dépenses : 861 451.08 €

Recettes : 861 451.08 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 260 273.74 €

Recettes : 1 260 273.74 €

Voté à l'unanimité.

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 : BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal décide d'attribuer au budget Régie de transport une subvention d'équilibre de 11296.48€ du budget principal.

Voté à l'unanimité.

COMPTABLE DU TRESOR : INDEMNITE DE CONSEIL

Le conseil municipal décide d'accorder une indemnité au trésorier au taux de 100% pour compenser ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Voté à l'unanimité.

RLV : RAPPORT 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « C.L.E.C.T. »

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'ensemble des transferts EXCEPTE l'adhésion à la Mission Locale qui n'est pas une charge transférée pour la Commune de Chanat-la-Mouteyre.

Voté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT D'EXCEDENTS

Le conseil municipal approuve le transfert des excédents du budget annexe au budget principal 2019.

Voté à l'unanimité.

LOCATIONS COMMUNALES : SIGNATURES DE BAUX D'HABITATION

Le conseil municipal décide de fixer les loyers des logements conventionnés APL comme suit :

Logements classés sociaux <i>(convention APL)</i>	Surface habitable	Surface réelle des annexes	Surface utile*	Loyer maximum par m ² de surface utile	Loyer maximum
Appartement n°1 - T2	52.39	8.82	56.80	5.37 €	305.23 €
Appartement n°2 – T3	53.80	17.50	62.55	5.37 €	336.13 €
Appartement n°3 – T2	31.36	34.00	48.36	5.37 €	259.87 €

Ainsi que de caler aux loyers des logements conventionnés, le loyer du logement non encore conventionné :

Logement	Surface habitable	Surface réelle des annexes	Surface utile*	Loyer maximum par m ² de surface utile	Loyer maximum
Appartement n°4 - T2	41.96		41.96	5.37 €	225.33 €

**surface utile : surface habitable augmentée de 50 % de la surface des annexes*

Voté à l'unanimité.

RLV : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes.

Voté à l'unanimité.

MISE EN VENTE D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR

Le conseil municipal décide de mettre en vente les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) achetées en 2009 sur le budget assainissement pour 70 000€.

Voté à l'unanimité.

SEMERAP : MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la SEMERAP.

Voté à l'unanimité.